

Interpellation présentée par le député:

M. Alain Charbonnier

Date de dépôt: 18 novembre 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite

**Centre de Cressy Bien-être / Centre médical de Cressy GMO
(Groupe médical d'Onex) : entités publique ou privée ?**

Le 27 juin 2002, le Grand Conseil votait le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit extraordinaire au titre de subvention cantonale d'investissement pour les Hôpitaux universitaires de Genève afin d'acquérir, sous conditions, le Centre d'hydrothérapie de Cressy Bien-Etre, pour 5 000 000 F.

L'enjeu de ce projet de loi était : le sauvetage de ce centre thermal et par là celui de l'association Foyer Handicap, la mise à disposition du centre aux personnes handicapées et à leurs accompagnants, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite et la mise à disposition aux Hôpitaux Universitaires de Genève d'un outil répondant à un besoin.

L'art. 8 de ce projet de loi stipule :

Art. 8 Exploitation du Centre

1 L'exploitation des installations sera assurée par les Hôpitaux universitaires de Genève pour les besoins de ses malades, notamment dans le domaine de la rééducation et de la réadaptation.

2 Les installations d'hydrothérapie du Centre Cressy Bien-Être resteront accessibles, dans la limite des disponibilités et à un tarif raisonnable, aux personnes handicapées et à mobilité réduite domiciliées à Genève et dans sa proche région.

Et l'exposé des motifs de ce projet de loi, argumentait en faveur de cet achat par :

« *L'exploitation future du Centre par les Hôpitaux Universitaires de Genève se ferait selon les principes suivants :*

- a) *Le Centre sera exploité en matinée et durant l'après-midi, du lundi au vendredi (soit une quarantaine d'heures d'ouverture par semaine) par les services de réadaptation et de rééducation des Hôpitaux universitaires de Genève pour le traitement de leurs malades.*
- b) *Durant ces mêmes heures, le Centre resterait également accessible, dans la limite des disponibilités, aux personnes handicapées et à leurs accompagnants, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite moyennant un forfait d'entrée raisonnable.*
- c) *Durant la soirée et les week-ends, les Hôpitaux universitaires de Genève affermeraient la gestion des installations, s'il était démontré que l'opération s'avérerait économiquement profitable, après un appel d'offres ouvert. L'exploitation à destination du grand public, à des fins de bien-être, se ferait durant toute l'année ou durant une partie seulement de celle-ci ».*

Les différents groupes ainsi que le Président du DASS qui se sont prononcés, lors du débat en plénière du Grand Conseil le 27 juin 2002, en faveur de l'achat de cet objet, ont argumenté surtout dans le sens du besoin de ce Centre pour les HUG.

Le mardi 26 octobre 2004 une publicité (voir annexe) dans un quotidien du canton annonçait l'ouverture du Centre médical de Cressy GMO (groupe médical d'Onex). Cette annonce informait la population de l'installation d'un groupe médical composé de deux médecins, de physiothérapeutes (sans qu'ils soient cités !), de trois ostéopathes et d'une société anonyme (Sport multithérapie ?) à l'adresse du Centre Cressy Bien-être (propriété de l'Etat de Genève et géré par les HUG).

Mon interpellation porte sur 6 points :

1. Comment expliquez vous le passage à une double entité privée (groupe médical d'Onex et Sport multithérapie) d'un bâtiment acheté par l'Etat de Genève, dans le but légal qu'il soit géré et exploité par les HUG ?
2. Cette double entité privée paye-t-elle une location aux HUG et si oui quel en est le montant ?

3. Quelles sont aujourd'hui pour les HUG, les charges d'exploitation du Centre Cressy Bien-être ?
4. Quelles sont aujourd'hui qualitativement et quantitativement les activités des HUG au Centre Cressy Bien-être .
5. Combien de collaborateurs des HUG travaillent de façon permanente à Cressy Bien-être ?
6. L'annonce concernant l'ouverture du centre Médical de Cressy GMO parue le 26 octobre 2004 dans un quotidien genevois (voir annexe) respecte-t-elle l'usage de la publicité des professions de la santé ?

Le Centre Médical de Cressy GMO

à le plaisir d'annoncer l'ouverture de son cabinet de groupe
des médecins suivants :

Dr [REDACTED]

spécialiste FMH en rééducation
et médecine du sport
TÉL. 022/727.04.62

Dr [REDACTED]

spécialiste FMH en
médecine du sport
TÉL. 022/727.04.70

Ainsi que l'ouverture de son cabinet d'ostéopathie et de physiothérapie :

Ostéopathes :

[REDACTED], D.O., doctorat de la L.U. de S.

[REDACTED], D.O., doctorat de la L.U. de S.

[REDACTED], D.O.

Sport multithérapies : Physiothérapie générale, Physiothérapie du sport,
Thérapie manuelle, Balnéothérapie, Cours de gym

Le Centre Médical de Cressy GMO

Rte de Loëx 99
1232 Confignon

Tél. 022/727.04.70

Fax. 022/727.04.71

Possibilité de venir en bus : n° 43, arrêt Carabot ou n° 20, arrêt Cressy